

ASSEMBLEE GENERALE



SEANCE PLENIERE

Jeudi 28 septembre 1950, à 15 heures

CINQUIEME SESSION

Documents officiels

Flushing Meadow, New-York

SOMMAIRE

	Pages
Discussion générale (<i>fin</i>)	189
Discours de M. Aklilou (Éthiopie) et du Secrétaire général	
Admission de la République d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies	192

Président: M. Nasrollah ENTEZAM (Iran).

Discussion générale (*fin*)

[Point 9 de l'ordre du jour]

DISCOURS DE M. AKLILOU (ETHIOPIE) ET DU SECRETARE GENERAL

1. M. AKLILOU (Ethiopie) : Il y a un an, lorsque la quatrième session de l'Assemblée générale s'est réunie, il régnait une atmosphère d'optimisme et de détermination quant aux travaux à accomplir. Le Président d'alors, le général Rómulo, avait exprimé l'espoir que la quatrième session serait appelée "l'Assemblée de la Paix"¹. Aujourd'hui, douze mois plus tard, cet esprit d'optimisme a cédé la place à un esprit de préoccupation aiguë, sinon d'angoisse, devant les dangers menaçant la paix du monde. C'est dans ce sens que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis a déclaré l'autre jour [279^{ème} séance] qu'une atmosphère d'inquiétude planait sur nos espoirs et sur nos travaux et il a demandé : "Pourquoi n'avons-nous pas pu, au cours de ces cinq ans, assurer la paix et la sécurité par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies?"

2. Nous nous trouvons donc en proie à la crainte des surprises que peut nous réserver l'avenir, à la crainte que les Nations Unies ne se trouvent un jour en face d'événements plus graves, encore que ceux de l'heure actuelle, à la crainte que ces problèmes ne dépassent nettement les pouvoirs et les possibilités de notre Organisation. Comme l'a très bien dit l'autre jour le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, les Nations Unies n'ont aucune assurance qu'une fois le spectre de la guerre en Asie conjuré, une autre guerre ne se déclarera pas ailleurs. En effet, le danger existe partout, en Europe, en Afrique, dans les îles du Pacifique et ailleurs.

3. Est-ce là une occasion de surprise? D'aucuns ont cherché à déterminer, plus ou moins nettement, la responsabilité de cet état de choses; je me contente, pour ma part, d'attirer l'attention des autres membres sur des aspects encore plus généraux de ces problèmes. On nous a dit que nous sommes, sinon les participants, du moins les spectateurs d'une guerre froide. Cette expression "guerre froide" était déjà d'usage courant quelques mois à peine après la fin de la deuxième guerre mondiale. Cela veut dire que les problèmes que cette atroce guerre nous a posés n'ont pas été résolus et que si certaines des questions qui l'avaient provoquée ne sont plus là pour nous troubler, elles ont été remplacées, au cours de la guerre froide, par d'autres d'un caractère encore plus grave.

4. Consciemment ou non, nous sommes ainsi passés directement de la deuxième guerre mondiale à la guerre froide sans passer par une période de paix.

5. Lorsqu'on se rappelle que l'époque des guerres napoléoniennes — qui durèrent vingt-trois ans — a été close par les Traités de Paris et de Vienne dans l'espace de deux ans seulement et que le Traité de Versailles a suivi la fin de la première guerre mondiale à quelques mois seulement d'intervalle, il y a des raisons de s'étonner de la situation actuelle: cinq ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, les principaux ennemis n'ont pas encore signé les traités de paix et nous nous trouvons, en somme, en état de guerre permanent.

6. Cinq ans après la fin de la première guerre mondiale, souvrait, réfléchissons-y, l'époque du Protocole de Genève et des Accords de Locarno; l'Allemagne entrant à la Société des Nations, organisation cependant infiniment plus faible que les Nations Unies. Aujourd'hui, cinq ans après la fin de la deuxième guerre mondiale, non seulement aucun traité de paix n'a été signé avec l'Allemagne et le Japon, mais nous nous

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, Séances plénières, 220^{ème} séance.

trouvons devant la plus grave des menaces à la paix du monde.

7. Est-il donc étonnant que l'Organisation des Nations Unies, qui a été constituée pour servir la cause de la paix et en assurer le maintien, ait accusé un échec? Il est normal de croire que cette Organisation devrait reposer sur une structure ferme fondée sur les traités de paix. L'Organisation des Nations Unies n'est-elle pas, pour ainsi dire, dans la situation d'un train qui n'a aucune voie à suivre, aucune voie sur laquelle avancer?

8. Dans ces circonstances, est-il surprenant que l'Organisation des Nations Unies se trouve en face de l'épineuse question de Corée et que la question de Formose figure à son ordre du jour — alors que le sort de ces deux territoires devrait être réglé par des traités de paix, traités encore inexistant cinq ans après l'armistice? Est-il étonnant que les Membres des Nations Unies redoutent à chaque instant de voir une nouvelle crise se déclarer en Europe, en Asie ou en Afrique, et cela parce qu'il y a des territoires et des peuples dont le sort n'est pas encore déterminé?

9. La plupart des problèmes dont l'Assemblée générale est saisie ont leur origine dans l'absence de traité de paix; cette observation s'applique tout particulièrement à la question des anciennes colonies italiennes en Afrique. Aucune disposition du traité de paix signé avec l'Italie en 1946 ne détermine le sort de ces anciennes colonies, en dehors du fait que l'Italie a renoncé à elles. Comme on le sait, le sort de ces colonies devait être déterminé par les quatre grandes Puissances et, en cas d'échec, par l'Assemblée générale.

10. A l'exception de certains ajustements de frontière réclamés par notre très grande amie en Afrique, l'Égypte, l'Éthiopie est la seule des Nations Unies qui ait des revendications territoriales à régler par ce traité de paix. Il s'agit donc ici de régler les conséquences de la guerre qui n'ont pas été résolues par la Conférence de la Paix. L'absence d'un règlement de ces conséquences de la guerre a — malgré le traité de paix de 1946, d'ailleurs incomplet — rendu impossible jusqu'ici tout rétablissement de relations amicales ou confiantes entre les anciens ennemis; l'accumulation d'amertumes provenant de soixante-quinze années d'injustices demeure aujourd'hui encore ineffacée et il vient s'y ajouter les causes de troubles créées récemment dans les régions sud de l'Éthiopie.

11. Il ne s'agit donc pas ici d'une fonction normale de l'Organisation des Nations Unies consistant à appliquer les dispositions d'un règlement pacifique des différends internationaux, mais d'une fonction et d'une responsabilité encore plus fondamentales consistant à jeter les bases mêmes de relations pacifiques. C'est en cela que consistent le rôle et la responsabilité de l'Assemblée générale à qui les vingt et un pays participant à la Conférence de la paix, à Paris, avaient renvoyé la question pour décision. C'était un fait insolite et sans précédent que de charger l'Assemblée générale de régler elle-même les conséquences d'une guerre et d'un demi-siècle d'agressions, de misères et d'amertumes.

12. Pour quelle raison a-t-il été décidé, suivant les dispositions de l'article 23 du traité de paix avec l'Italie, de s'en rapporter à l'Assemblée générale pour régler la

question? Il n'y a que deux raisons possibles pour qu'on ait décidé de faire appel à l'Assemblée générale des Nations Unies dans l'éventualité d'un échec des négociations entre les quatre grandes Puissances chargées de régler cette question.

13. La première de ces raisons était certainement la pensée que si les grandes Puissances ne peuvent pas tomber d'accord, il faut s'en rapporter au jugement des Etats petits et moyens qui, du fait de leur désintéressement, sont censés être plus capables d'arriver à une décision objective et désintéressée fondée sur la justice et l'équité.

14. L'autre raison du renvoi, et en même temps la raison qui fit préférer l'Assemblée générale au Conseil de sécurité, était le désir d'éviter, dans la recherche d'une solution, un échec que risquait d'amener l'existence du veto au Conseil de sécurité.

15. Telles sont, en tout cas, les seules raisons qui puissent justifier le renvoi de cette question aux cinquante-neuf Etats Membres de cette Assemblée, dont le désintéressement et le sens de la justice constituent les seules garanties d'une juste décision en la matière.

16. Ceci dit, il est évident que les raisons mêmes du renvoi de la question des colonies à l'Assemblée générale ont déjà, à notre avis, manqué leurs buts. Si on a eu le désir d'éviter des marchandages politiques, le renvoi était sans objet, pour la raison bien simple qu'aucune des grandes Puissances ni aucun des autres Etats ayant participé à la Conférence de la paix, à Paris, ne cherche à se livrer à des marchandages politiques. Ils ne mettent aucun obstacle à une solution. Tout au contraire, ils réclament ouvertement une solution en faveur de l'Éthiopie.

17. Je rappelle, à ce propos, qu'à la Conférence de la paix, le Brésil, pays ami de l'Éthiopie, était parmi les pays directement intéressés et signataires du traité. L'Inde et l'Union Sud-Africaine — qui ne sont pas d'accord sur certaines des questions posées à l'Assemblée générale, mais qui avaient apporté des contributions particulièrement importantes à la libération des anciennes colonies africaines — sont-elles en désaccord à l'égard de la solution générale qu'il conviendrait de réserver pour l'Érythrée? Est-ce que la Norvège, qui a participé à la Conférence de Paris, mais qui, dans son souci d'objectivité, n'y pas demandé à participer à la discussion de cette question, est parmi les pays qui s'opposent à la réalisation d'une juste solution pour ce territoire? Enfin, l'Égypte, les pays européens, en somme tous les Etats représentés à la Conférence de Paris, y compris les trois grandes Puissances les plus intimement associées au problème, sont d'accord sur une solution.

18. Tout au contraire, dans les déclarations faites à l'Assemblée générale au cours de la soirée du 17 mai 1949², on a parlé ouvertement de marchandages politiques. On a reconnu sans ambages et à une majorité écrasante la justice des revendications de l'Éthiopie, mais on a déclaré en même temps qu'on se trouvait

² Voir les *Documents officiels de l'Assemblée générale, Troisième session, Deuxième partie, Séances plénières, 218ème séance.*

devant la nécessité, pour des raisons de convenances politiques, de ne pas y faire droit.

19. S'il nous est répondu que le renvoi de ces questions à l'Assemblée générale a été décidé parce que les membres de cette Assemblée auraient un sens plus vif de la justice, nous demanderons : que pense de cette justice le peuple de la Somalie? Et qu'en pense le peuple de l'Erythrée, dont les plus profonds désirs n'ont pas encore reçu satisfaction?

20. Alors que ce n'était pas le moment d'aborder l'examen du fond de la question, le représentant du Guatemala a fait l'autre jour [280ème séance] du haut de cette tribune, le fervent éloge d'une solution préconisée par deux, sur cinq, des membres de la Commission des Nations Unies pour l'Erythrée, donc par une minorité. La solution qu'il a préconisée est contraire au bien-être des habitants, aux désirs de l'immense majorité de la population — qui demande l'union avec l'Ethiopie — et aux intérêts de l'Ethiopie, intérêts que ce représentant prend d'ailleurs sur lui d'interpréter. Est-ce là la justice?

21. On a donc fui un danger inexistant pour le rencontrer précisément là où l'on croyait pouvoir l'éviter, c'est-à-dire au sein d'un forum où la question devrait être discutée en toute objectivité. Il faut en conclure que la raison donnée — le désir d'éviter des marchandages politiques — n'est pas à retenir comme justification du renvoi de ce règlement territorial à l'Assemblée générale.

22. D'autre part, la seconde considération, celle qui a fait préférer l'Assemblée générale au Conseil de sécurité — le désir d'éviter le veto d'une seule Puissance — a également manqué son but. Si l'Assemblée générale n'a pas échappé au danger d'être un foyer de marchandages politiques, marchandages qui ont empêché quatre fois en trois ans qu'on n'arrive à une solution du problème, la responsabilité de ce fait est désormais clairement établie.

23. Si un seul Etat, Membre ou non des Nations Unies, peut pratiquement suspendre ou empêcher toute solution d'un problème, ne nous retrouvons-nous pas dans la même situation qu'au Conseil de sécurité où existe le droit de veto, alors que c'est justement le danger qu'on voulait éviter?

24. Par conséquent, les raisons invoquées pour justifier le renvoi de la question à l'Assemblée générale du fait même du tour qu'ont pris les événements, se sont malheureusement avérées sans fondement.

25. On a beaucoup fait l'éloge de l'idée de régionalisme et on a parlé de la nécessité de laisser aux Etats d'un continent ou d'une région le soin de régler leurs propres affaires. En ce qui concerne les Etats du continent africain, il ne fait pas de doute que, loin de faire obstacle à une décision, ils cherchent activement à satisfaire les désirs des populations et les justes aspirations de l'Ethiopie. Demandez-le leur, demandez-le à l'Egypte, demandez-le à l'Union Sud-Africaine, demandez-le au Libéria. Ni les Etats africains, ni les vingt et un Etats qui avaient versé leur sang et dépensé leurs trésors pour la libération des territoires dont il s'agit, et qui ont rédigé le traité de paix, ne font obstacle à cette décision.

26. On est fondé à se demander s'il faudra dans l'avenir, pour les autres traités de paix qui restent encore à rédiger, renvoyer le règlement de certaines questions à l'Assemblée générale, comme on l'a fait pour le traité de 1946. Il est permis de se demander de nouveau si on a eu raison de s'en rapporter à l'Assemblée générale qui, avec sa Commission intérimaire, a déjà quatre fois failli à sa responsabilité en raison de considérations purement politiques.

27. Entre temps, les menaces à la paix continuent à se former en Afrique et des revendications territoriales sont directement et publiquement formulées contre mon pays, dans la région même où la guerre avait commencé en 1935. Dans ces circonstances, je suis en droit de demander aux membres de l'Assemblée ici présents combien de temps il faudra encore attendre pour obtenir justice de l'Assemblée générale.

28. Faut-il encore prendre patience? Prendre patience après dix années d'attente, après quatre ajournements du problème par l'Assemblée générale elle-même, prendre patience en face de graves menaces à notre sécurité nationale? Nous dira-t-on qu'il faut faire preuve de modération et d'esprit de conciliation? Mon pays, en présence d'une menace à sa sécurité nationale, est le seul, à l'heure actuelle, à faire preuve d'esprit de conciliation. Cet esprit a été poussé par nous, chacun le sait, à l'extrême.

29. C'est pourquoi j'ai demandé combien de temps il nous faudra encore attendre pour obtenir justice de l'Assemblée générale. Celle-ci est-elle résolue à apporter, sans hésitation et en toute sincérité, de justes solutions aux problèmes dont elle a la responsabilité? L'année dernière, lorsque la quatrième session a commencé ses travaux, j'ai dû appeler l'attention de l'Assemblée⁸ sur le fait que les mêmes questions qui avaient figuré à l'ordre du jour de la troisième session étaient encore posées sans modification à la quatrième. Aujourd'hui, nous constatons exactement le même phénomène : les mêmes problèmes reviennent toujours sans solution devant l'Assemblée générale. Par ailleurs, la Commission intérimaire, bien qu'ayant eu le privilège de travailler sous la direction d'un Président éminent, n'a aucunement avancé son programme de travail de cette année.

30. Telles sont les réflexions auxquelles nous ont amenés les travaux de l'Assemblée générale pendant les trois dernières années. Il est temps de regarder désormais les problèmes en face et d'attaquer sérieusement les questions dont nous ont fait hériter les quatre premières sessions de l'Assemblée. Comme l'a très bien dit l'autre jour [279ème séance] le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis :

“Cette session de l'Assemblée générale sera décisive. La possibilité s'offre à nous d'agir de manière à sauvegarder les chances de paix, de sécurité, de bien-être et de justice pour les générations à venir. Nous avons également devant nous la possibilité de laisser aller les choses, de tergiverser, de ne faire que de débiles efforts. Cette dernière voie mène au désastre... Si [l'Organisation des Nations Unies] n'avance pas... elle reculera.”

⁸ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, Séances plénières, 227ème séance.

31. S'il devait y avoir de nouvelles carences de l'Assemblée, on serait en droit de se demander s'il n'y avait pas une vérité profonde dans les paroles pénétrantes de ce grand homme d'Etat anglais qui, il y a un siècle, à propos du Concert européen — les Nations Unies de l'époque, si je puis dire — s'exprimait ainsi: "Chaque nation pour elle-même et Dieu pour nous tous."

32. Le moment est venu de faire face courageusement aux problèmes qui figurent à l'ordre du jour et, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, d'apporter une solution à chacun d'eux.

33. Le PRESIDENT: Le dernier orateur, dans la discussion générale, est le Secrétaire général, auquel je donne la parole.

34. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): Après sept jours de discussion générale, nous sommes tous, j'en suis sûr, très vivement désireux de nous attaquer, au sein de cette Assemblée et dans les Commissions, à l'examen des soixante-dix points de notre ordre du jour. Mes remarques pour aujourd'hui seront donc extrêmement brèves.

35. Qu'il me soit permis, tout d'abord, d'exprimer ma gratitude pour les allusions au travail du Secrétariat faites au cours du débat. Nous continuerons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider à faire de cette session de l'Assemblée générale une session fructueuse.

36. A l'heure où le monde est divisé de façon plus tranchée et plus dangereuse qu'il ne l'a jamais été depuis la fondation des Nations Unies, j'ai été très frappé de l'appui vigoureux apporté par un si grand nombre de délégués aux principes de la Charte et de la foi qu'ils ont exprimée au cours du débat général dans la manière dont les Nations Unies abordent le problème de la paix.

37. Naturellement, il faut bien reconnaître que les divergences de vues fondamentales qui séparent, dans le conflit mondial, les deux camps opposés n'ont pas été réduites par ces quelques jours de discussion générale.

38. Et cependant, je ne me souviens pas qu'au cours des sessions précédentes, les gouvernements aient protesté autant de leur intention de faire de l'Organisation des Nations Unies un instrument efficace de paix qu'ils l'ont fait dans cette Assemblée dans les jours qui ont suivi l'ouverture de la session. De nombreuses propositions concrètes ont été faites dans ce sens. Je suis certain qu'elles recevront, de la part des Commissions qui les examineront, la considération qu'elles méritent.

39. Mon propre point de vue, en qualité de Secrétaire général, sur les grandes questions que l'Assemblée générale va examiner durant cette cinquième session a été exposé dans plusieurs rapports et déclarations au cours des derniers mois.

40. Je veux parler de mon cinquième rapport annuel sur l'activité de l'Organisation⁴, de mon mémoire relatif aux points à examiner en vue du développement d'un

programme de vingt ans destiné à assurer la paix par l'action des Nations Unies [A/1304], de la déclaration que j'ai faite devant le Conseil de sécurité, le 25 juin dernier⁵, à propos du conflit de Corée — et dans laquelle j'ai invoqué pour la première fois l'Article 99 de la Charte — et enfin, des autres déclarations que j'ai faites publiquement à Oslo et à Chicago et dans lesquelles je précisais ma position à l'égard de quelques-unes des questions que vous allez examiner.

41. Pour ne pas prendre sur le temps des représentants, je ne répéterai pas aujourd'hui ces considérations, mais j'ai l'intention d'examiner plusieurs de ces points plus à fond un autre jour, en particulier lorsque le moment sera venu pour l'Assemblée d'étudier la question du développement d'un programme de vingt ans destiné à assurer la paix.

42. Pour l'instant, je voudrais simplement vous soumettre une triple profession de foi qui résume brièvement l'ensemble du débat.

43. Premièrement, l'Organisation des Nations Unies doit et peut prouver qu'elle est capable d'agir efficacement en cas d'agression armée, à l'heure actuelle et dans l'avenir.

44. Deuxièmement, il reste possible, par les Nations Unies, de diminuer progressivement les tensions actuelles et, grâce à un travail patient, d'aller vers une conciliation des intérêts opposés qui se manifestent si vivement à l'heure actuelle dans le monde.

45. Troisièmement, les Etats Membres peuvent et doivent avoir recours aux Nations Unies dans un vaste programme destiné à élever de façon effective, au cours des quelques années à venir, le niveau de vie dans le monde entier et, en particulier, pour les 1.500 millions d'hommes qui vivent à l'heure actuelle dans l'indigence ou à la limite de l'indigence.

46. Le Président a souligné en deux phrases la lourde responsabilité qui incombe à l'Assemblée lorsqu'il a déclaré, le jour de l'ouverture de la session:

"L'Organisation des Nations Unies a été créée pour préserver la paix et prévenir la guerre. Nous manquerions à notre devoir si nous ne parvenions pas à sauver le monde de la catastrophe qui le menace."

47. Le problème de la guerre et de la paix repose, en effet, entre les mains des gouvernements qui sont aujourd'hui représentés ici. Par les mesures que vos gouvernements respectifs vous permettront de prendre au sein de cette Assemblée, il est en votre pouvoir d'augmenter ou de diminuer les chances de paix d'une manière qui peut être décisive pour l'avenir.

Admission de la République d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies

48. Le PRESIDENT: L'Assemblée générale est saisie de trois documents.

49. Le premier [A/1393] contient une lettre en date du 25 septembre 1950, adressée au Secrétaire général

⁴ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Cinquième session, Supplément No 1.

⁵ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, No 15.

par l'observateur permanent de la République d'Indonésie auprès des Nations Unies. A cette lettre est jointe une déclaration par laquelle, au nom de son gouvernement, le représentant de la République d'Indonésie précise que cet Etat accepte les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et s'engage à y faire honneur à partir du jour où il deviendra Membre de l'Organisation des Nations Unies.

50. Le deuxième document [A/1402] reproduit la lettre adressée au Président de l'Assemblée générale, le 27 septembre 1950, par le Président du Conseil de sécurité, communiquant à l'Assemblée générale la résolution adoptée par le Conseil de sécurité à sa 503ème séance, le 26 septembre 1950⁶, concernant l'admission de la République d'Indonésie comme Membre des Nations Unies.

51. Enfin, les délégations de l'Australie et de l'Inde ont présenté conjointement un projet de résolution [A/1403] dont je donne lecture :

"L'Assemblée générale,

"Prenant acte de ce que le Conseil de sécurité a, le 26 septembre 1950, recommandé l'admission de la République d'Indonésie comme Membre des Nations Unies,

"Prenant acte de ce que le représentant de la République d'Indonésie a déclaré qu'elle accepterait les obligations de la Charte des Nations Unies,

"Admet la République d'Indonésie comme Membre des Nations Unies."

52. S'il n'y a pas d'objection et si aucune délégation ne demande qu'il soit procédé à un vote, je me permettrai de déclarer que ce projet de résolution est adopté à l'unanimité.

La République d'Indonésie est admise comme Membre des Nations Unies par acclamations.

Sur l'invitation du Président, M. Palar, représentant de la République d'Indonésie, prend place à la tribune.

53. Le PRESIDENT: Je suis sûr que les membres de l'Assemblée générale m'autoriseront à souhaiter en leur nom la bienvenue au représentant de l'Indonésie et à lui dire à quel point nous sommes heureux de l'admission de son pays. Je prie le représentant de l'Indonésie de bien vouloir transmettre à son gouvernement les vœux sincères que nous formons tous pour la prospérité de cette jeune et indépendante République.

54. Je donnerai la parole aux orateurs qui se sont inscrits pour exprimer leur joie à propos de cette admission et souhaiter la bienvenue à notre nouveau Membre.

55. M. VAN HEUVEN GOEDHART (Pays-Bas) (*traduit de l'anglais*): C'est avec une profonde satisfaction et un profond sentiment d'amitié pour le peuple d'Indonésie que je prends la parole, au nom du gouvernement et du peuple des Pays-Bas, pour souhaiter joyeusement et de tout cœur la bienvenue à la République d'Indonésie qui vient d'entrer dans la famille des nations.

56. Depuis que la Conférence de la table ronde, tenue à La Haye, nous avait réunis sur un pied d'égalité,

⁶ Ibid., No 45.

mon gouvernement espérait que la situation défavorable qui existe actuellement en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres dans l'Organisation des Nations Unies n'empêcherait pas l'Indonésie d'entrer dans notre Organisation.

57. Je ne veux pas m'étendre sur le problème de la composition de l'Organisation des Nations Unies. Je n'ignore pas qu'un certain nombre de pays qui, nous en sommes fermement convaincus, présentent toutes les qualités requises pour appartenir à l'Organisation, se tiennent, en quelque sorte, à la porte de Lake Success et se trouvent, depuis plusieurs années, dans l'impossibilité d'être admis, pour des raisons non pertinentes. Je sais qu'un grand nombre de délégations ici présentes déplorent sincèrement cet état de choses anormal et fâcheux. Ces délégations n'en seront que plus disposées à se joindre à moi pour souhaiter la bienvenue à la République d'Indonésie, dont l'admission immédiate a été recommandée par le Conseil de sécurité et adoptée par l'Assemblée générale cet après-midi.

58. Le privilège d'appartenir à l'Organisation entraîne un grand nombre de devoirs et de responsabilités. Je suis absolument convaincu que le Gouvernement de l'Indonésie en est pleinement conscient et reconnaît qu'en adhérant à notre Organisation, il se charge d'une tâche lourde, mais qui n'en est que plus passionnante, celle d'essayer de se conformer aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

59. La Charte vise, avant tout, à créer et à maintenir une communauté des nations où règne le respect de la légalité, de l'ordre et des droits essentiels de l'homme; elle implique que chacun supporte et partage avec les autres le lourd fardeau du maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

60. Les peuples de l'Indonésie aiment la paix. Leur plus vif désir, j'en suis convaincu, est de contribuer au bien-être du monde. Mais ce ne sont pas là les seules raisons pour lesquelles mon gouvernement se félicite de voir la République d'Indonésie devenir le soixantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Indépendamment de ces considérations, qui ont sans doute poussé toutes les délégations à voter en faveur de l'admission de l'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies, les Pays-Bas ont une raison spéciale qui leur est propre: nous sommes heureux d'accueillir ici une nation qui est notre associée dans une union représentant une nouvelle conception des relations entre l'Orient et l'Occident.

61. Les liens qui se sont créés et qui existent actuellement entre l'Indonésie et les Pays-Bas sont si nombreux qu'il est très naturel de la part du Gouvernement et du peuple néerlandais de se réjouir tout particulièrement d'accueillir ici parmi nous la République indépendante et souveraine d'Indonésie. Nous avons donc lieu de nous réjouir de voir que le drapeau de l'Indonésie va flotter sur le soixantième mât devant notre bâtiment et que les Membres des Nations Unies ont tous, d'un commun accord, provoqué cet événement qui fera époque dans l'histoire de la jeune nation d'Indonésie.

62. M. KESKAR (Inde) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation est très heureuse que l'Assemblée générale ait admis à l'unanimité les Etats-Unis d'Indonésie dans

la famille des nations. Que le représentant de l'Indonésie me permette de lui présenter mes félicitations cordiales pour cette heureuse conclusion apportée à la grande lutte menée par son pays pour l'indépendance et la libération.

63. Mon pays est intimement uni au peuple de l'Indonésie par des liens historiques et culturels. Au cours de leur longue histoire, nos deux peuples ont été diversement associés. Nous en sommes particulièrement fiers, car notre pays a été, dès le début, l'un des premiers à essayer, dans la mesure de ses modestes moyens, de défendre la cause de l'indépendance et de la libération de l'Indonésie. C'est donc avec une profonde satisfaction que je puis aujourd'hui féliciter le représentant de l'Indonésie de l'entrée de son pays dans la famille des Nations Unies.

64. Je connais assez bien le courage du peuple et des dirigeants de l'Indonésie pour être convaincu que l'Indonésie s'acquittera parfaitement des obligations et des tâches qui lui incombent en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

65. Encore une fois, je félicite le représentant de l'Indonésie et la République indonésienne et leur offre mes vœux les plus sincères.

66. Sir Keith OFFICER (Australie) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation est très heureuse de s'être associée à l'Inde pour proposer à l'Assemblée générale de prendre une mesure immédiate au sujet de la recommandation, formulée par le Conseil de sécurité, d'admettre parmi les Nations Unies notre très chère voisine, l'Indonésie; ma délégation se réjouit de la réaction immédiatement et unanimement favorable de l'Assemblée générale.

67. Samedi dernier [281^{ème} séance], le chef de la délégation des Pays-Bas nous a rappelé que l'Indonésie se tenait à la porte de l'Organisation des Nations Unies et que le moment était venu d'ouvrir cette porte et d'introduire l'Indonésie. Aujourd'hui, c'est chose faite et je peux maintenant, au nom de mon gouvernement, souhaiter la bienvenue au Gouvernement de la République d'Indonésie, le dernier en date des Membres de l'Organisation des Nations Unies.

68. Aujourd'hui, en se joignant à nous, l'Indonésie est parvenue au bout de la route longue et souvent ardue qui mène à la pleine indépendance nationale. Nous espérons que, grâce aux accords conclus entre le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de l'Indonésie, c'est la dernière fois qu'il sera nécessaire de faire figurer les affaires de l'Indonésie à l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que le dernier en date de nos Membres connaîtra une longue période de paix et de prospérité, et nous sommes sûrs qu'il apportera toujours à nos travaux une contribution utile.

69. M. SARPEN (Turquie) (*traduit de l'anglais*): Je suis très heureux de pouvoir aujourd'hui, au nom de ma délégation, souhaiter la bienvenue à la République d'Indonésie, soixantième Etat Membre de la famille des nations.

70. La sympathie du peuple turc à l'égard du peuple d'Indonésie n'est pas nouvelle; la presse turque n'a presque jamais perdu une occasion de l'exprimer publi-

quement. Je suis heureux de m'associer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, à tous ceux qui ont exprimé la sympathie et l'amitié la plus sincère envers le peuple d'Indonésie. Je suis convaincu que la République d'Indonésie apportera une contribution précieuse aux efforts que nous déployons pour atteindre les objectifs des Nations Unies. Il est hors de doute que la République d'Indonésie constituera, dans la partie du monde où elle est située, un élément de stabilité.

71. Je voudrais féliciter le représentant de la République d'Indonésie, lui adresser, à lui personnellement, tous mes vœux de succès, et souhaiter à son pays la paix et la prospérité.

72. Je voudrais aussi rendre hommage au peuple et au Gouvernement des Pays Bas pour la compréhension dont ils ont fait preuve à l'égard de cette jeune République avide de liberté et d'indépendance.

73. Le PRESIDENT: Avant de donner la parole au représentant de l'Iran, je vous signale que quatorze orateurs sont encore inscrits. J'espère que le représentant de l'Iran donnera l'exemple de la brièveté dans son intervention.

74. M. ARDALAN (Iran): Partisan de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, l'Iran a toujours appuyé les candidatures de nouveaux Membres. Comme représentant d'un pays asiatique et islamique, c'est avec une joie toute particulière que je félicite les peuples de l'Indonésie d'avoir obtenu leur indépendance. Ils y sont parvenus grâce à la sagesse des dirigeants de leur pays et aussi grâce à la largeur d'esprit du Gouvernement des Pays-Bas, sans oublier les efforts déployés par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale.

75. C'est pour moi un honneur et un vif plaisir que de voir la recommandation du Conseil de sécurité adoptée à l'unanimité, et d'avoir entendu les applaudissements qui ont jailli de tous les points de cette Assemblée.

76. La délégation iranienne est persuadée que la collaboration de la jeune République d'Indonésie contribuera à la consolidation de la paix et à la sécurité du monde.

77. Faris EL-KHOURY Bey (Syrie) (*traduit de l'anglais*): Je serai très bref. Cependant, je dois formuler quelques observations qui ne seront pas ici sans profit.

78. L'existence des Nations Unies et de la Charte, et les dispositions que la Charte contient en ce qui concerne le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ont tiré de leur sommeil les Puissances coloniales et les ont amenées à reconnaître que les temps ont changé et qu'il convient d'accorder l'indépendance aux peuples non autonomes sans les obliger à une lutte farouche. Il convient ici de féliciter le Royaume-Uni qui, le premier, est entré dans cette voie. De son côté, le Gouvernement des Pays-Bas a pris des mesures analogues qui lui ont valu l'admiration du monde entier.

79. Il ne faut pas oublier non plus que le Chapitre XI de la Charte, qui a trait aux territoires non autonomes, est, à cet égard, un excellent stimulant pour toutes les nations. Les peuples non autonomes d'Asie conquièrent aujourd'hui leur indépendance les uns après

les autres. Nous espérons qu'à l'avenir, tous les autres peuples non autonomes, non seulement en Asie mais dans tous les pays — en Libye et ailleurs — pourront, eux aussi, conquérir leur indépendance de la même manière.

80. Il y a un deuxième point qu'il ne faut pas oublier : ce sont les souffrances qu'a subies le peuple indonésien au cours de la lutte farouche qu'il a soutenue pour son indépendance. La Syrie était membre du Conseil de sécurité au moment où ce Conseil traitait de l'Indonésie; elle est donc parfaitement au courant des souffrances endurées par le peuple d'Indonésie. C'est la raison pour laquelle la Syrie est heureuse de voir que l'Indonésie a maintenant conquis son indépendance et qu'elle vient d'être accueillie au sein des Nations Unies par un vote unanime.

81. Il ne faut pas oublier non plus que l'Indonésie, devenue Membre des Nations Unies, apportera une aide précieuse à deux points de vue.

82. L'Indonésie contribuera d'abord à aider les autres peuples non autonomes du monde à acquérir l'indépendance, car ceux qui ont souffert et qui savent ce qu'il en coûte de perdre la liberté comprennent également les difficultés des autres et sont prêts à les aider.

83. Deuxièmement, l'Indonésie rendra, ainsi que les autres petites nations, de grands services pour le maintien de la paix du monde. Je dis "petites nations", bien que l'Indonésie, dont la population s'élève à plus de 70 millions de personnes, ne soit pas, à proprement parler, une petite nation. Ses ressources et sa situation géographique font d'elle l'une des grandes nations de l'Orient. Elle est pourtant considérée comme une petite nation par rapport aux cinq grandes Puissances qui, à l'heure actuelle, dominent le monde.

84. Nous désirons la paix, mais nous devons comprendre qui trouble cette paix. Sont-ce les petites nations qui troublent la paix? Jamais. Ce sont les grandes Puissances qui troublent la paix, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs partisans et de leurs subordonnés. S'il en est ainsi, que peuvent faire les petites nations pour assurer la paix, pour s'opposer à ceux qui la troublent et mettre fin à leurs activités? Nous n'avons pas d'armées à leur opposer, mais une autre voie nous est offerte. Nous sommes Membres de l'Organisation des Nations Unies et nous disposons chacune d'une voix comme les plus grandes Puissances qui appartiennent à cette Organisation. Si nous votons tous pour la justice et le droit, nous arrêterons ceux qui cherchent à perpétrer l'agression ou à utiliser les résolutions des Nations Unies pour faire triompher leur propre politique.

85. Telle est la voie qui s'offre à nous. Elle est très sûre, et nous ne devons pas sous-estimer nos possibilités. Les petites nations doivent se mettre d'accord comme je l'ai indiqué et ne voter que pour la justice et le droit. Elles ne doivent pas se faire les alliées d'une politique de puissance ni aider les desseins des politiciens. Si nous faisons cela, si nous ne permettons à personne de compter sur notre vote pour faire triompher ses projets et ses désirs, nous rendrons un grand service à la cause de la paix universelle. Nous arrêterons ceux qui veulent troubler la paix, car, bien que nous soyons faibles et n'ayons pas d'armée, nous

avons pourtant notre droit de vote. Nous devons prendre garde de n'en pas faire un usage imprudent.

86. M. KYROU (Grèce) (*traduit de l'anglais*): Me conformant à la recommandation du Président, je serai tout à fait bref. Je félicite les Etats-Unis d'Indonésie; je félicite les Nations Unies.

87. Sir Mohammed ZAFRULLA KHAN (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): La lutte pour l'indépendance de l'Indonésie, commencée il y a un peu plus de cinq ans, s'est achevée heureusement l'année dernière par un règlement pacifique entre les Pays-Bas et le peuple d'Indonésie. De bonne heure, l'Organisation des Nations Unies est intervenue dans cette lutte et, par conséquent, le mérite de l'indépendance de l'Indonésie revient à la fois au peuple d'Indonésie, au peuple et au Gouvernement des Pays-Bas et aux Nations Unies. Dans ce sens, l'Indonésie indépendante est un enfant des Nations Unies, et aujourd'hui nous fêtons, en quelque sorte, la majorité de l'un des enfants des Nations Unies.

88. On se rappellera que, presque dès son entrée dans cette grande Organisation, le Pakistan a été, avec l'Australie et l'Inde, un des défenseurs de la cause de l'Indonésie devant le Conseil de sécurité. Lorsque le règlement auquel je viens de faire allusion a été conclu et porté à la connaissance de l'Assemblée générale, il a été approuvé avec satisfaction par l'Assemblée [*résolution 301 (IV)*] et nous avons exprimé alors l'espoir d'accueillir bientôt l'Indonésie au sein de cette grande Organisation¹. Nous nous réjouissons de voir cet espoir comblé aujourd'hui. C'est pour nous une grande joie d'accueillir la République d'Indonésie au sein des Nations Unies à la suite d'une résolution unanime de l'Assemblée générale, prise sur la recommandation unanime du Conseil de sécurité; cette unanimité, que nous avons attendue longtemps, s'est réalisée aujourd'hui dans le cas de l'Indonésie.

89. Ainsi donc, une nouvelle étape se trouve marquée sur la voie qui mène les peuples vers la libre disposition d'eux-mêmes, qui est l'un des objectifs déclarés des Nations Unies. En même temps donc que nous exprimons notre joie et notre satisfaction de voir la République d'Indonésie siéger parmi les Nations Unies et que nous l'accueillons dans cette grande communauté des nations, qu'il nous soit permis d'exprimer l'espoir de voir admettre bientôt beaucoup d'autres Etats et nations qui attendent encore leur tour.

90. Je voudrais mentionner, en particulier, le cas de Ceylan qui, pour une raison incompréhensible, n'a pas encore été admise dans cette Organisation. Ceylan est un Etat aussi indépendant, aussi souverain, aussi pacifique que, par exemple, l'Australie, le Canada, l'Inde, ou le Pakistan. Nous espérons donc que Ceylan et les autres nations souveraines, indépendantes et pacifiques qui, au jugement de l'Organisation, sont capables de remplir les obligations de la Charte et disposées à le faire seront bientôt du nombre des Nations Unies.

91. En ce qui concerne l'application du principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, permettez-

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Quatrième session, Séances plénières, 271ème séance.

moi de dire qu'au moment où la République d'Indonésie a atteint son indépendance, nous avons, dans cette région du monde, ressenti particulièrement que l'imperfection qui marquait encore notre propre indépendance avait été en partie corrigée. Nous n'éprouvons pas encore un sentiment d'indépendance absolue et nous ne pourrions l'éprouver que lorsque les autres Etats de cette partie du monde auront réellement acquis leur liberté. A cet égard, je signalerai en particulier les cas du Vietnam et de la Fédération malaise. Nous attendons avec impatience qu'ils obtiennent leur indépendance et leur statut de nations souveraines, après quoi, nous espérons qu'ils seront admis dans notre grande communauté des nations.

92. Certes, d'autres nations et Etats attendent aussi leur indépendance; certains d'entre eux sont en train d'y parvenir sous l'égide des Nations Unies. On a cité le cas de la Libye. Nous espérons qu'au premier janvier 1952, la Libye aussi sera indépendante et sera admise en temps voulu au nombre des Nations Unies. Je ne nommerai pas chacune des autres nations qui attendent également cet heureux moment, mais c'est un principe essentiel: notre Organisation sera toujours imparfaite tant que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne sera pas poussé à sa conclusion finale à une date aussi proche que possible.

93. Une fois de plus, je salue aujourd'hui l'entrée parmi nous de la République d'Indonésie.

94. M. FREI (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Le Gouvernement et le peuple chiliens accueillent avec satisfaction l'admission de l'Indonésie en tant que nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Notre pays, qui s'étend sur plus de 4.000 kilomètres le long de la côte du Pacifique, suit avec un intérêt tout particulier, intérêt qui s'explique non seulement par des considérations politiques mais qui s'explique aussi par sa situation géographique, les événements qui se déroulent actuellement dans le sud-est de l'Asie, car ces événements contribueront certainement à modifier l'équilibre entre les divers continents et ouvriront de nouvelles possibilités au développement et aux échanges économiques.

95. L'exemple encourageant des Pays-Bas, qui ont su comprendre la signification historique de notre époque, doit être souligné et mis en relief. L'on ne saurait oublier ici que l'Amérique et l'Indonésie ont été découvertes presque simultanément, l'une en 1492 et l'autre en 1496. Aujourd'hui, nous nous rencontrons de nouveau parce que nous avons une tâche commune à remplir: nous devons chercher à déterminer les intérêts qui nous sont communs et nous efforcer d'améliorer les conditions de vie de nos peuples, seul gage du succès de nos travaux.

96. Il est important pour l'Organisation des Nations Unies d'accueillir parmi ses Membres une nation d'environ 75 millions d'êtres humains et de l'associer à la communauté internationale. Cette Organisation puise sa force dans le fait qu'elle groupe toutes les nations, quel que soit leur régime politique. Au sein de cette grande Assemblée, elles acquièrent des droits et contractent des obligations. Nous, qui croyons en la démocratie et en la valeur de la personne humaine, nous estimons que leur présence ici est indispensable, car

c'est ainsi que des secteurs importants de l'humanité, qui jusqu'à présent se trouvaient en marge des organisations internationales, pourront entrer en contact avec les institutions qui leur permettront d'échanger des idées et des moyens pour assurer le succès de leurs efforts et améliorer les conditions de leur existence.

97. Le général ROMULO (Philippines) (*traduit de l'anglais*): Je prends la parole au nom de la délégation des Philippines pour exprimer la grande satisfaction que nous a causée l'adoption unanime du projet de résolution tendant à admettre la République d'Indonésie au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le profond intérêt que mon gouvernement a porté à la création de l'Etat souverain et indépendant de l'Indonésie est connu de tous. Nous avons pris une part active aux délibérations du Conseil de sécurité qui ont permis de mettre fin à deux opérations dites "de police" contre la République d'Indonésie et d'aboutir l'année dernière, à La Haye, à un règlement définitif du différend.

98. Avec dix-huit autres Etats de l'Asie du Sud-Est et du Moyen-Orient, les Philippines ont pris part, en janvier 1949, à la Conférence de New-Delhi convoquée pour affirmer l'appui solennel et unanime que les peuples d'Asie apportaient aux aspirations politiques de la nation indonésienne. Le Gouvernement des Philippines a reconnu la République d'Indonésie dès 1947 et a manifesté à plusieurs occasions la sympathie instinctive et profonde qu'il éprouvait pour les vaillants efforts déployés par cette grande et nouvelle nation pour maintenir son indépendance et résoudre les problèmes politiques, économiques et sociaux auxquels elle avait à faire face. Cette sympathie demeure et elle ira en croissant, car nous savons que la République d'Indonésie aura bientôt l'occasion de collaborer avec nous à la solution des problèmes plus vastes qui intéressent le monde entier.

99. L'admission de l'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies est un acte de justice élémentaire à l'égard de ce pays, mais aussi un acte qui sert nos propres intérêts bien compris. La décision de faire participer à nos travaux un pays qui comprend plus de 75 millions d'habitants, qui possède de très riches ressources naturelles et qui s'étend, le long de l'équateur, depuis l'océan Pacifique jusqu'à l'océan Indien, doit être considérée comme un acte d'une énorme importance dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Si on l'envisage du point de vue de l'universalité toujours croissante de l'Organisation, cet acte équivaut à l'intégration de tout un continent à l'Organisation mondiale. Et ce fait est important, car, en ce moment où l'Asie est devenue le foyer d'événements internationaux d'une importance capitale, la présence de la République d'Indonésie parmi nous constitue une acquisition majeure.

100. Dans cette Assemblée, où la voix des peuples de l'Asie doit se faire, et se fera, entendre de plus en plus au sujet des questions qui les intéressent directement aussi bien qu'au sujet de la paix et du bien-être de l'ensemble de l'humanité, la présence de la République d'Indonésie est une garantie de plus que cette voix résonnera plus pleinement, plus clairement et avec plus de force qu'auparavant. Je souhaite la bienvenue au grand peuple d'Indonésie au sein de cette Assemblée des nations du monde.

101. MYANAUNG U TIN (Birmanie) (*traduit de l'anglais*) : C'est pour moi une tâche très agréable et un très grand honneur que de venir aujourd'hui à cette tribune accueillir parmi nous la République d'Indonésie. Il y a seize mois exactement, au cours de la deuxième partie de la troisième session de l'Assemblée générale, je suis monté à cette même tribune⁸, le cœur lourd, pour exprimer, au nom de ma délégation, de graves doutes sur la sincérité du Gouvernement des Pays-Bas qui avait proposé de renvoyer à une date ultérieure la discussion de la question indonésienne pour que les deux parties intéressées puissent conclure entre elles un accord. En raison de la situation qui régnait alors, il était parfaitement naturel de notre part de nourrir de tels doutes. Heureusement, cette situation s'est améliorée et je saisis cette occasion pour rendre hommage à tous les Etats Membres qui ont contribué à rendre l'indépendance à l'Indonésie. En fait, comme Sir Benegal Rau, le chef de la délégation de l'Inde, l'a dit l'autre jour devant le Conseil de sécurité⁹ et comme Sir Mohammad Zafrulla Khan l'a déclaré à cette tribune il y a cinq minutes, l'Indonésie est un enfant des Nations Unies.

102. Je dois également saisir cette occasion pour féliciter le Gouvernement des Pays-Bas d'avoir abouti à un règlement pacifique avec l'Indonésie.

103. Si l'on a pu dire de la troisième session de l'Assemblée générale, tenue à Paris voici deux ans, qu'elle a été la session des pays insuffisamment développés du monde, on pourrait dire également de la présente session qu'elle est celle des pays asiatiques, car l'ordre du jour contient de très nombreux points intéressant l'Asie. Nous estimons donc qu'il est fort opportun que l'Indonésie se joigne à nous en ce moment décisif où elle peut contribuer à la solution des problèmes asiatiques qui, d'ailleurs, sont des problèmes mondiaux.

104. C'est un plaisir pour moi de constater que tous les membres du Conseil de sécurité, à l'exception de la Chine, ont voté en faveur de l'admission de l'Indonésie. La Chine s'est abstenue parce que l'Indonésie a reconnu la République populaire de Chine. Mais je tiens à déclarer, au nom de ma délégation et de mon gouvernement, que nous nous souvenons, avec une profonde gratitude, de la bienveillance qu'a manifestée à notre égard la délégation de la Chine nationaliste lorsqu'en 1948 elle a proposé l'admission de la Birmanie à l'Organisation des Nations Unies. En fait, cette manifestation de bienveillance n'a pas été la seule. Il y en a eu d'autres. Néanmoins, tout en les reconnaissant, nous devons déclarer que la Birmanie ne peut faire autrement que de tenir compte des réalités de la situation actuelle. C'est pour la même raison que presque tous les pays voisins de la Chine ont reconnu le nouveau régime. L'Indonésie se trouve dans la même situation que la Birmanie, l'Inde et le Pakistan.

105. Je ne me propose pas d'insister longuement sur l'importance croissante qu'acquiert rapidement l'Asie dans les affaires mondiales. Comme M. Lange, Ministre des affaires étrangères de Norvège, l'a souligné hier [287ème séance] à juste titre :

"Le processus de libération nationale et sociale en Asie est en effet un des traits les plus frappants de la révolution de notre époque. L'expérience déjà acquise par des pays qui ont réussi à obtenir récemment l'indépendance et dont plusieurs sont représentés au sein de cette Organisation leur permet de jouer un rôle prépondérant dans la recherche de la solution du problème coréen. A cet égard, puis-je dire à quel point mon Gouvernement est heureux que l'Assemblée générale, sur la recommandation du Conseil de sécurité, ait, dans un bref délai, l'occasion d'admettre la République d'Indonésie comme soixantième Membre de notre Organisation. Mieux sans doute que des pays plus éloignés, dont l'évolution historique est très différente, ces pays comprennent les problèmes que l'acquisition de la souveraineté pose à des nations qui ont longtemps vécu sous la domination étrangère."

106. Le Ministre des Affaires étrangères de Norvège a certainement prononcé les paroles qu'il fallait et la délégation birmane espère que les représentants des pays non asiatiques, en particulier ceux des Puissances métropolitaines, seront à même d'apprécier la valeur de ses observations.

107. L'attitude ferme et constante de la Birmanie à l'égard des questions relatives aux territoires non autonomes est bien connue de l'Assemblée générale. Dès le début, nous avons défendu la cause des pays malheureux en nous servant de notre connaissance, de notre expérience des souffrances de la domination étrangère. Nous estimons que c'est un grand devoir que de lutter pour la liberté, pour la nôtre aussi bien que pour celle de tous les peuples qui sont moins heureux que nous. La Birmanie n'a pas abandonné l'Indonésie aux heures d'épreuve et, maintenant que ce pays est devenu un Etat indépendant et un Membre reconnu de l'Organisation des Nations Unies, nous souhaitons avec joie la bienvenue à M. Palar, représentant de ce pays, et nous le félicitons chaleureusement de l'œuvre splendide qu'il a accomplie pour son pays et, en même temps, pour toute l'Asie du Sud-Est.

108. MOSTAFA Bey (Egypte) : Après les paroles éloquentes que viennent de prononcer les orateurs qui m'ont précédé, je me trouve dans l'obligation d'être très bref. Au moment où la République d'Indonésie prend place parmi nous en vertu d'un vote unanime, la délégation égyptienne est heureuse de rendre hommage au peuple héroïque d'Indonésie et aux efforts qu'il a déployés pour reconquérir son indépendance et assurer son intégrité territoriale.

109. Déjà en 1946, l'Egypte était parmi les Etats qui avaient reconnu les premiers la jeune République d'Indonésie; elle fut le premier Etat à conclure avec elle un traité d'amitié. Depuis lors, la Ligue des Etats arabes et ses membres n'ont pas cessé de suivre avec admiration les efforts assidus de la République d'Indonésie pour parfaire son indépendance.

110. Maintenant que cette République fait partie du concert des Nations Unies, nul doute qu'elle ne soit, par son potentiel et ses ressources, un facteur impor-

⁸ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, Troisième session, Deuxième partie, Séances plénières, 208ème séance.

⁹ Voir les Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, Cinquième année, No 45.

tant de la consolidation de la paix et de la stabilité dans ces régions vitales pour la sécurité du monde.

111. La délégation égyptienne — et je crois être aussi l'interprète des autres délégations arabes ici présentes — est heureuse de souhaiter chaleureusement la bienvenue parmi nous à la République d'Indonésie; elle forme des vœux fervents pour sa gloire et pour sa grandeur.

112. NAI WARAKA BANCHA (Thaïlande) (*traduit de l'anglais*): La délégation de la Thaïlande accueille avec plaisir l'admission de la République d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies. En raison de ses anciens liens d'amitié et de ses relations économiques et culturelles avec le peuple indonésien, le peuple thaïlandais salue avec joie l'indépendance de l'Indonésie. Nous sommes particulièrement heureux que l'indépendance ait été obtenue par un mode de règlement pacifique avec les Pays-Bas sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Ceci augure bien du rôle important que l'Indonésie jouera dans le maintien de la paix et l'évolution progressive de l'Asie du Sud-Est. La délégation de la Thaïlande est heureuse de l'occasion qui lui est offerte d'accueillir l'Indonésie comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

113. MADAME ROOSEVELT (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les Etats-Unis ont ressenti une satisfaction profonde lorsque le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale l'admission de la République d'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies. C'est avec plaisir que nous constatons l'accueil cordial et unanime fait par l'Assemblée générale à la République d'Indonésie. Les Etats-Unis souhaitent au nouvel Etat la bienvenue dans les réunions et les activités de l'Organisation des Nations Unies. Tous les Membres de l'Organisation doivent envisager avec satisfaction la venue parmi eux d'un Etat à la naissance duquel les Nations Unies ont porté un si grand intérêt. Au nom des Etats-Unis, je tiens à dire qu'en nous servant de notre droit de vote à l'Organisation des Nations Unies, nous espérons nous trouver à côté des petites nations pour défendre la cause de la justice et de la paix.

114. Les Etats-Unis sont certains que la République d'Indonésie jouera rapidement un rôle éminent dans notre Organisation. Nous savons qu'elle peut y apporter une contribution importante. Nous suivrons avec un sympathique intérêt l'évolution de la vie nationale de la République d'Indonésie. Nous nous attendons à ce que son influence se fasse sentir dans la communauté des peuples libres. Nous savons qu'en coopérant avec l'Organisation des Nations Unies, la République d'Indonésie améliorera le bien-être de sa population, celui des habitants de la région dans laquelle elle est située et celui de la communauté des Etats associés au sein des Nations Unies.

115. M. VAN LANGENHOVE (Belgique): La Belgique a porté le plus vif intérêt à l'avènement de la République d'Indonésie. Comme membre du Conseil de sécurité, elle a fait partie, en 1947 et 1948, de la Commission de bons offices. Avec l'Australie et les Etats-Unis, elle est à présent encore membre de la Commission des Nations Unies pour l'Indonésie. Nous avons toujours eu foi dans la réalisation de l'indépen-

dance du peuple indonésien. L'année dernière, nous nous sommes sincèrement associés à la satisfaction exprimée par l'Assemblée générale à la suite de l'accord intervenu à la Conférence de la table ronde à La Haye, qui a consacré définitivement la création du nouvel Etat indépendant. Aujourd'hui, nous avons été heureux d'applaudir à l'admission de la République d'Indonésie au sein des Nations Unies et c'est de tout cœur que la délégation belge s'associe aux paroles de bienvenue et aux félicitations qui ont été adressées au représentant de l'Indonésie.

116. M. YOUNGER (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Au nom du Royaume-Uni, je souhaite de tout cœur la bienvenue à la République d'Indonésie comme nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis sûr que nous sommes tous très satisfaits de constater que l'Organisation des Nations Unies a pu jouer un rôle aussi utile dans l'évolution de l'Indonésie vers l'indépendance. Mais ceci ne diminue évidemment en rien l'hommage que nous tenons à rendre aux qualités d'homme d'Etat et à la sagesse dont les dirigeants des Pays-Bas et de la République d'Indonésie ont fait preuve au cours de la période de transition.

117. Comme plusieurs orateurs l'ont déclaré, il existe encore de nombreux autres pays qui attendent d'être admis dans l'Organisation des Nations Unies. Comme Sir Mohammad Zafrulla Khan l'a dit aujourd'hui, et comme M. Bevin l'a dit à l'Assemblée générale la semaine dernière [283^{ème} séance], il convient de citer en particulier le cas de Ceylan, cet autre pays asiatique qui a demandé à faire partie de notre Organisation et dont la demande est aussi fondée que celle de la République de l'Indonésie. Mais, comme l'Assemblée générale le sait, il y a d'autres exemples que Ceylan. Il n'existe pas moins de huit autres pays qui se sont vu refuser leur admission dans l'Organisation, bien qu'une majorité écrasante des membres du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ait, à plusieurs occasions, voté en leur faveur. J'espère que la décision, que le Conseil de sécurité a prise, de recommander l'admission de l'Indonésie signifie que l'impasse à laquelle on a abouti sur ce point, et qui a longtemps paralysé l'action du Conseil, n'existe maintenant plus et qu'il sera désormais possible d'aboutir à un accord sur l'admission de tous les Etats qu'une majorité de l'Assemblée générale a estimés dignes de devenir Membres.

118. La délégation du Royaume-Uni fera tout ce qui est en son pouvoir pour cela. En attendant, mon pays est fort heureux que l'un, au moins, de ces candidats parfaitement qualifiés soit admis et je suis certain que l'Indonésie, aussi bien à cette session de l'Assemblée que dans les années à venir, apportera une contribution notable aux travaux de notre Organisation.

119. Le cheik Asad AL-FAQIH (Arabie saoudite) (*traduit de l'anglais*): La délégation de l'Arabie saoudite a suivi très attentivement les heureux événements qui ont abouti à la création de la République d'Indonésie et qui témoignent du nouvel état d'esprit qui règne en Asie et de la lutte que mènent les territoires non autonomes pour leur liberté et leur indépendance.

120. Ma délégation désire exprimer la profonde satisfaction que lui cause l'admission de la République

d'Indonésie au sein de cette vénérable Organisation mondiale. Outre l'intérêt profond que nous portons à la République d'Indonésie en tant que nation pacifique, nous sommes étroitement liés au peuple d'Indonésie par cette communauté d'intérêts culturels, spirituels et autres qui existe traditionnellement et depuis tant de générations entre les Arabes et le peuple indonésien.

121. Nous espérons que cet heureux événement sera suivi de l'admission d'autres Etats, tels que le Royaume hachimite de Jordanie, qui aspirent à entrer dans cette vénérable Organisation, le plus tôt possible.

122. C'est avec le plus grand plaisir qu'en cette occasion j'adresse, au nom de mon pays, mes plus sincères félicitations à la République d'Indonésie.

123. M. EBAN (Israël) (*traduit de l'anglais*) : Il me semble opportun que le cinquante-neuvième Membre des Nations Unies souhaite la bienvenue au soixantième Membre à l'occasion de son admission parmi nous. Et c'est pour l'Etat d'Israël un devoir particulièrement agréable que d'accueillir et de féliciter l'Indonésie, l'un des premiers et l'un des nombreux Etats de l'Asie avec lesquels l'Etat d'Israël a établi des relations diplomatiques et des relations d'amitié.

124. Le fait que des entités politiques nouvelles et distinctes sont rapidement parvenues à l'indépendance et à la souveraineté complètes est un des traits les plus significatifs de l'histoire récente et ce sera la gloire éternelle des Nations Unies de n'avoir jamais manqué d'accorder leur appui total à cette tendance libératrice.

125. Ma délégation s'associe donc aux félicitations qui ont été adressées aux Gouvernements de l'Indonésie et des Pays-Bas pour la sagesse politique qu'ils ont montrée au cours des négociations qui ont amené cet heureux résultat. Il convient d'étendre ces félicitations aux organes et commissions des Nations Unies qui ont facilité un règlement fondé sur l'indépendance de l'Indonésie.

126. Je suis persuadé que les nouveaux Etats qui ont obtenu leur admission en dépit des impasses et des complexités que comporte le problème général de l'admission aux Nations Unies seront les premiers à souhaiter que les Etats qui ne sont pas encore représentés ici et qui réclament leur admission puissent se joindre à nous dans un avenir rapproché. L'entrée de la République d'Indonésie dans cette grande Organisation qui travaille pour la liberté et l'égalité de l'humanité tout entière est un événement significatif et d'heureux augure.

127. M. AL-JAMALI (Irak) (*traduit de l'anglais*) : Je tiens à exprimer la satisfaction et le plaisir profond qu'éprouvent mon pays et sa délégation à accueillir parmi nous la République d'Indonésie. Le peuple de l'Irak a beaucoup de traits communs avec le peuple de l'Indonésie. Comme ce dernier, le peuple de l'Irak est épris de liberté; comme lui, il a dû lutter pour son indépendance. Tout comme les autres membres de la Ligue arabe, mon pays a suivi avec une sympathie profonde la lutte du peuple indonésien pour son indépendance et sa liberté. Nous avons été parmi les premiers à reconnaître la République d'Indonésie.

128. Qu'il me soit permis à ce propos de féliciter l'Indonésie et les Pays-Bas pour la sagesse politique

dont ils ont fait preuve dans la conclusion des accords qui permettent aujourd'hui au représentant de l'Indonésie de siéger parmi nous.

129. Je souhaite que les autres Puissances coloniales témoignent, dans leurs rapports avec leurs territoires coloniaux, de la même sagesse, de la même prudence, de la même perspicacité dont ont fait preuve le Royaume-Uni et les Pays-Bas, et que nous puissions ainsi aboutir à d'autres règlements aussi heureux.

130. La population de l'Irak, tout comme le reste du monde arabe, entretient depuis des générations et des siècles des relations culturelles avec la population de l'Indonésie. Je me souviens fort bien qu'avant la guerre, de nombreux étudiants indonésiens fréquentaient nos écoles et nos universités à Bagdad; nous les considérons comme des frères sur le plan culturel et sur le plan humain.

131. Nous sommes particulièrement heureux que l'Indonésie, en tant que pays musulman et asiatique, se joigne à cette grande Assemblée mondiale, cela ne pourra en effet que parfaire la coopération entre Musulmans et non-Musulmans, entre l'Orient et l'Occident. C'est la raison de notre présence ici. Nous sommes ici pour que les peuples de l'Orient et de l'Occident se réunissent et collaborent, pour que les peuples de foi et de religion différente s'assemblent dans cette enceinte, pour qu'ils se comprennent et s'écoutent parler mutuellement.

132. Je désire m'associer à ceux des représentants qui ont exprimé l'espoir et le vœu que les nombreux pays qui attendent leur admission à cette Organisation puissent se joindre à nous le plus rapidement possible. Nous sommes extrêmement heureux de voir l'Indonésie siéger aujourd'hui parmi nous, mais nous espérons également accueillir bientôt le Royaume hachimite de Jordanie, Ceylan, l'Irlande, l'Italie, l'Espagne et beaucoup d'autres Etats qui attendent encore d'être admis parmi nous.

133. J'espère sincèrement qu'en se joignant à nous, ce grand pays qu'est l'Indonésie ajoutera à la puissance et à l'esprit de coopération qui animent notre Organisation dans le combat qu'elle mène pour le bien-être de l'humanité, pour la paix et la stabilité dans le monde.

134. M. Abdul Hamid AZIZ (Afghanistan) : Je saisis cette première occasion qui m'est offerte de venir à la tribune pour vous féliciter, Monsieur le Président, au nom de mon gouvernement, de votre élection aux hautes fonctions de Président de cette auguste Assemblée. En votre personne, ma délégation est particulièrement aise de saluer le représentant d'une nation sœur à laquelle nous unissent des liens historiques, linguistiques et religieux bien connus, en même temps qu'un esprit de voisinage amical et sincère. Mon compliment se retourne ensuite vers l'Assemblée pour le choix qu'elle a fait d'un éminent diplomate et homme d'Etat, aux manières empreintes d'autant de délicatesse que d'intelligence. Je prie pour que Dieu vous bénisse de sa sagesse et, de sa lumière divine, vous guide dans vos décisions.

135. Comme représentant d'un pays qui a toujours manifesté sa sympathie à l'endroit des mouvements d'indépendance nationale, indépendance à laquelle il est lui-même passionnément attaché, je tiens à souhaiter la bienvenue à l'Indonésie libre et indépendante. Ma

délégation est particulièrement heureuse de cet avènement car nous avons suivi, en Afghanistan, avec un intérêt aigu et une sincère sympathie le mouvement indonésien de libération. Nous avons participé aux travaux de la Conférence de New-Delhi, laquelle joua un rôle si heureux dans les délibérations des Nations Unies. Nous avons maintenant, avec ce grand pays, des relations diplomatiques très heureusement établies. Il nous est agréable de voir une nation et un gouvernement aussi vaillants prendre place parmi nous. Nous souhaitons à la nation indonésienne prospérité et bonheur. Nous prions pour que d'autres nations, qui, elles aussi, luttent pour leur indépendance, puissent y atteindre pacifiquement, sous l'égide de notre Charte, de la justice et de l'équité.

136. M. ANZE MATIENZO (Bolivie) (*traduit de l'espagnol*) : Ma délégation estime que toutes les fois que l'on reçoit un nouveau Membre, c'est un jour de fête pour l'Organisation des Nations Unies, parce que chaque nouvelle admission nous rapproche un peu plus de l'universalité de cette Organisation.

137. J'ai l'honneur et le plaisir de féliciter ce grand et nouveau pays qui est appelé à collaborer avec nous et je tiens dès maintenant à l'assurer que ma délégation collaborera avec la sienne pour régler les graves problèmes que nous avons à résoudre.

138. M. HENRIQUEZ URENA (République Dominicaine) (*traduit de l'espagnol*) : La République Dominicaine est heureuse de souhaiter la bienvenue à la République d'Indonésie au sein de cette communauté internationale légalement constituée dont les Nations Unies sont aujourd'hui l'expression la plus élevée.

139. Qu'il me suffise de dire que le gouvernement et le peuple de mon pays accueillent cet événement avec la même joie que lorsque fut proclamée l'indépendance de la République d'Indonésie et lorsque nous vîmes une nouvelle et lumineuse étoile apparaître au firmament des peuples libres.

140. M. MICHELOWSKI (Pologne) (*traduit de l'anglais*) : Au nom de la délégation polonaise, je tiens à féliciter cordialement la République d'Indonésie pour son admission aux Nations Unies.

141. Je suis fier de rappeler que la Pologne a défendu la juste cause de l'Indonésie devant le Conseil de sécurité. La Pologne, immédiatement après la naissance du nouvel Etat, non seulement l'a reconnu officiellement mais encore a signé le premier accord commercial conclu par l'Indonésie avec un pays européen.

142. Nous saluons l'admission de ce courageux pays dans notre Organisation car nous savons que s'il est jeune par le nombre des années, il est mûri par l'expérience et riche d'une culture ancienne.

143. La route qu'a empruntée l'Indonésie pour atteindre son indépendance a été particulièrement difficile. Elle a été marquée par une lutte incessante contre un cruel joug étranger et par le soulèvement contre l'exploitation coloniale. Pendant de nombreux siècles, le peuple de l'Indonésie, comme ceux des autres pays d'Asie, a connu l'oppression armée parce que la politique de certaines grandes Puissances et de grands intérêts financiers le maintenait au niveau le plus bas du développement économique, social et culturel. Mais

le cours logique de l'Histoire montre que chaque fois qu'un pays a combattu pour sa liberté, ce combat incessant s'est toujours terminé par la disparition du régime colonial d'exploitation impérialiste qui s'écroulait comme un château de cartes.

144. Oui, l'Etat indonésien a gagné son indépendance par le sacrifice et par le sang. L'appétit dangereux que montrent certains pays désireux d'imposer aux peuples d'Asie le régime colonial nous donne à penser que l'avenir nous réserve encore des difficultés. Mais, nous croyons que l'expérience acquise par l'Indonésie sera pour elle une source suffisante de sagesse et de force qui lui permettra d'éviter les pièges et de triompher des dangers.

145. Nous espérons que l'Organisation accueille aujourd'hui un Membre sincèrement pacifique et que l'Indonésie montrera une volonté neuve et ferme dans la coopération pacifique entre les nations et pour la justice internationale. Notre devoir, le devoir des Nations Unies, est donc d'offrir au nouveau Membre, en l'accueillant, notre assistance désintéressée et sincère.

146. M. AROUTIOUNIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Au nom de la délégation de l'Union soviétique, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à la République d'Indonésie en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

147. La délégation de l'URSS exprime à la République d'Indonésie ses vœux de succès dans le travail qu'elle doit accomplir au sein de notre Organisation pour le bien-être du monde et la coopération entre nations. Elle exprime aussi ses vœux de succès et de prospérité au peuple indonésien dans son entreprise de création d'un Etat démocratique et indépendant.

148. M. COUVE DE MURVILLE (France) : La délégation française est particulièrement heureuse de saluer la République d'Indonésie en qualité de soixantième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Nous considérons que cette élection est, à plusieurs titres, un événement particulièrement important et heureux. Elle marque en effet, en premier lieu, le couronnement d'une négociation qui a été menée par les deux parties dans un esprit de compréhension et de sagesse politique dont nous ne pouvons que les féliciter. Elle constitue aussi l'achèvement d'une œuvre constructive accomplie par l'Organisation des Nations Unies. Enfin, elle marque un nouveau pas dans l'éveil de l'Asie, ce grand continent appelé à jouer, dans la politique mondiale, un rôle de plus en plus important. C'est aussi un progrès dans la voie de l'universalité de notre Organisation. La délégation française, à cet égard, tient à souligner qu'en admettant aujourd'hui la République d'Indonésie, nous ne faisons que donner un exemple d'une mesure qui devrait, qui pourrait être généralisée.

149. En nous félicitant encore de cette élection, nous souhaitons à la République d'Indonésie la prospérité et la grandeur.

150. M. SIMIC (Yougoslavie) : La délégation yougoslave est heureuse de l'occasion qui est offerte de souhaiter la bienvenue au représentant de la République d'Indonésie et au peuple libre de l'Indonésie, maintenant Membre de l'Organisation des Nations Unies.

151. Mon gouvernement et les peuples de Yougoslavie ont toujours été les partisans les plus convaincus du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Aussi nous réjouissons-nous très sincèrement de l'accueil, aussi chaleureux qu'unanime, qu'ont reçu la République d'Indonésie et le peuple libre de l'Indonésie au sein de notre Organisation. La Yougoslavie s'est toujours prononcée en faveur de l'émancipation et de la libération des peuples; elle a donc toujours appuyé la lutte du peuple de l'Indonésie, combattant pour son indépendance et sa liberté.

152. M. IZZADDIN (Yémen) (*traduit de l'anglais*): Au nom du Yémen, je saisis cette occasion pour exprimer nos félicitations les plus sincères à la République d'Indonésie à l'occasion de son admission, comme Membre de cette Organisation. Ainsi que vient de le mentionner le représentant de l'Égypte, les États Membres de la Ligue arabe ont été les premiers à reconnaître l'indépendance de cette République, où 75.000 des nôtres jouissent de l'hospitalité et du respect de cette grande nation.

153. Nous exprimons l'espoir fervent que le Royaume hachimite de Jordanie, ainsi que plusieurs autres États qui aspirent à devenir Membres de notre Organisation, seront admis avant longtemps.

154. M. HAJDU (Tchécoslovaquie) (*traduit de l'anglais*): La délégation tchécoslovaque souhaite la bienvenue, au sein de l'Organisation des Nations Unies, à la République d'Indonésie. Comme l'ont dit ici plusieurs orateurs, cette admission n'est pas un don généreux, elle a été méritée par le dur combat mené par le peuple indonésien pour son indépendance. C'est à la suite de cette lutte qu'il a secoué le joug colonial et obtenu son indépendance, démontrant ainsi qu'il est une grande nation ayant droit à l'admission dans l'Organisation des Nations Unies.

155. Le vote unanime de l'Assemblée générale a montré que, pour une fois, tous les Membres ont tenu compte des réalités, contrairement à ce qui s'est passé dans le cas de la représentation du peuple chinois. La délégation tchécoslovaque est heureuse de cette décision et salue le grand peuple d'Indonésie.

156. M. PALAR (République d'Indonésie) (*traduit de l'anglais*): Au nom du Gouvernement de la République d'Indonésie, je tiens à remercier le Président de ses paroles généreuses et de sa chaleureuse bienvenue, et à exprimer ma profonde reconnaissance pour l'assistance précieuse qu'il nous a donnée, en sa qualité de représentant permanent de l'Iran, aux heures sombres de notre lutte pour la liberté, il y a trois ans, lorsque la question indonésienne a été portée devant les Nations Unies. Je suis aussi profondément touché des paroles généreuses et encourageantes de bienvenue et de solidarité exprimées par le représentant des Pays-Bas, notre partenaire dans l'Union, ainsi que par les représentants de l'Inde, de l'Australie, de la Turquie, de l'Iran, de la Syrie, de la Grèce, du Pakistan, du Chili, des Philippines, de la Birmanie, de l'Égypte, de la Thaïlande, des États-Unis, de la Belgique, du Royaume-Uni, de l'Arabie saoudite, d'Israël, de l'Irak, de l'Afghanistan, de la Bolivie, de la République Dominicaine, de la Pologne, de l'Union soviétique, de la France, de la Yougoslavie, du Yémen et de la Tchécoslovaquie.

157. Je voudrais également, au nom de mon gouvernement et du peuple indonésien, exprimer à tous les membres réunis dans cette auguste Assemblée nos remerciements les plus sincères et notre reconnaissance profonde de votre décision d'accepter l'Indonésie comme soixantième Membre de l'Organisation des Nations Unies.

158. C'est le 17 août 1945, après la reddition du Japon, que le peuple indonésien a proclamé sa décision irrévocable de devenir une nation libre et indépendante. Il a fait, ce jour-là, le vœu sacré de conquérir sa liberté, officiellement aussi bien que publiquement, et de la préserver à tout jamais. Ce jour a ouvert une ère nouvelle dans la destinée de mon peuple. Bien des événements se sont déroulés depuis lors dans l'histoire de notre lutte nationale. Jamais, depuis le commencement même de la lutte pour l'existence de l'Indonésie en tant que nation libre, le peuple d'Indonésie — hommes, femmes et enfants — n'a vacillé dans sa détermination d'atteindre le but si ardemment désiré, sans considération des souffrances, et des sacrifices humains et matériels.

159. Enfin, notre lutte incessante a été couronnée de succès. Aujourd'hui, un peu plus de cinq années après la proclamation de notre indépendance, nous sommes ici devant vous en tant que nation libre, mais avec une humilité profonde, pour prendre place dans la famille des nations et pour assumer toutes les obligations et toutes les responsabilités que comporte cette admission.

160. En cette journée mémorable de l'admission de l'Indonésie dans l'Organisation des Nations Unies, je tiens à rappeler que mon peuple n'a pas oublié, et ne saurait oublier, l'amitié inébranlable des nations, des individus et des organisations du monde entier, qui se sont fait les champions infatigables de notre cause et qui ont apporté une aide précieuse à notre lutte — sans parler de la rapidité avec laquelle ils ont reconnu la République d'Indonésie *de facto* et *de jure* comme nation et comme État. Nous sommes profondément reconnaissants aux Gouvernements et aux peuples de l'Inde et de l'Australie, qui, avec l'appui des Philippines, du Pakistan et de la Birmanie, ont saisi de notre cas l'Organisation des Nations Unies, d'abord au Conseil de sécurité, puis à l'Assemblée générale, et ont défendu notre cause malgré tous les obstacles, jusqu'à ce que le but final ait été atteint.

161. Nous sommes reconnaissants aux nations d'Asie et du Moyen-Orient, dont les dirigeants se sont réunis à New-Delhi pour nous exprimer leur chaleureuse sympathie et pour nous apporter leur appui à la fois moral et matériel. Nous sommes également profondément reconnaissants de la bienveillance des grandes Puissances, membres permanents du Conseil de sécurité qui, en examinant notre demande d'admission dans l'Organisation des Nations Unies, ont fait taire leurs différends pour nous donner leur appui.

162. Je tiens à dire également que le peuple indonésien n'oublie pas la sagesse dont ont fait preuve les dirigeants et le peuple des Pays-Bas, en mettant fin aux effusions de sang et à la destruction et en recherchant un règlement pacifique du conflit à la Conférence de la table ronde, l'hiver dernier. Cette conférence a abouti,

le 27 septembre 1949, au transfert de la souveraineté par le Gouvernement des Pays-Bas et le Gouvernement de la République d'Indonésie, au Gouvernement des Etats-Unis d'Indonésie, qui depuis est redevenu un Etat unifié sous le nom de République d'Indonésie.

163. Enfin, l'Indonésie se souviendra toujours avec une reconnaissance profonde et chaleureuse de sa dette immense envers l'Organisation des Nations Unies. Depuis le moment où le Conseil de sécurité a été saisi du conflit, pendant les stades critiques de la lutte et jusqu'au transfert de la souveraineté, l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de ses organes et organes subsidiaires — Assemblée générale, Conseil de sécurité et Commission de bons offices, devenue plus tard Commission des Nations Unies pour l'Indonésie — a impartialement et sans relâche cherché et, en vérité, pleinement réussi à apporter un esprit de conciliation et de raison dans les discussions entre les parties au conflit; c'est grâce à ses efforts que, plus d'une fois, une atmosphère malsaine chargée de rancune, de méfiance, de soupçons et de discorde, a été dissipée, faisant place à une ambiance de conciliation qui a permis, étape par étape, d'arriver à des accords constructifs. L'Organisation des Nations Unies a, en vérité, apporté une contribution précieuse et généreuse à la cause de l'indépendance indonésienne et à la création de la nation libre d'Indonésie.

164. Le peuple indonésien hait la guerre et aime la paix. Il est convaincu que la paix ne saurait être maintenue que si toutes les nations sont libres et si la démocratie et la justice règnent dans le monde. En prenant place parmi les Nations Unies, l'Indonésie s'engage à travailler en étroite coopération avec les autres Membres de l'Organisation, pour la défense et la sauvegarde de la paix et de la sécurité mondiales. L'Indonésie sera toujours prête à jouer son rôle pour assurer la compréhension et la coopération entre les nations.

165. Il est inutile de dire que dans les domaines économique et social, l'Indonésie participera avec enthousiasme et détermination à la tâche qui consiste à apporter la prospérité économique et le progrès social aux peuples du monde. Mon pays est riche en ressources naturelles, mais celles-ci ne sont que peu exploitées. Avec une riche main-d'œuvre qui se chiffre par millions d'hommes et des territoires immenses dispersés dans les mers du sud-est de l'Asie, il nous reste beaucoup à faire pour assurer le développement économique de l'Indonésie. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies et ses Membres nous aideront à entre-

prendre le développement économique et social de l'Indonésie.

166. Nous devons accroître la productivité grâce aux sources de production disponibles, mais aussi grâce à des sources nouvelles auxquelles nous pourrions puiser à l'avenir, à mesure que progressera notre développement. Nous sommes décidés à élever le niveau de vie du peuple indonésien. Nous préserverons l'égalité de droits des hommes et des femmes sans distinction de religion ou de croyance. De concert avec les autres Membres des Nations Unies, nous nous engageons à préserver la dignité et à sauvegarder les droits fondamentaux de l'homme, tout en allégeant les souffrances humaines et en diminuant la pauvreté dans notre pays.

167. Nous avons hâte d'apporter notre contribution au bien-être de l'Asie et du monde entier. Nous veillerons à ce que la liberté, la démocratie et la tolérance continuent à régner dans nos archipels. Ce n'est là qu'un simple aperçu du programme économique et social que le Gouvernement de la République d'Indonésie tentera de réaliser avec l'aide de son Parlement.

168. Enfin, je voudrais assurer les autres Membres des Nations Unies que l'Indonésie, en tant que nation démocratique et amie de la paix, contribuera à réaliser les idéaux des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte. Quelles que soient ses lacunes et ses imperfections, l'Organisation des Nations Unies demeure au jourd'hui le seul instrument collectif sur lequel comptent toutes les nations pour sauvegarder et maintenir la paix. Elle demeure aujourd'hui le seul organe efficace grâce auquel les nations du monde entier peuvent, de concert, sauver l'humanité et la diriger vers le progrès et la prospérité. L'Organisation représente, en fait, le seul moyen, pour l'humanité, d'échapper aux catastrophes et aux désastres d'une guerre totale.

169. Le PRESIDENT: Cette journée est mémorable. Pour cette raison je pense que nous serons d'accord pour ne pas aborder une nouvelle discussion. S'il n'y a pas d'opposition, nous tiendrons séance demain matin, à 10 h. 45, pour procéder à l'élection des membres des différents Conseils.

170. Je demande aux représentants d'être ponctuels. Dès le début de la séance de demain matin, un vote aura lieu. Ceux des membres qui ne seront pas présents risqueront de perdre l'occasion d'exercer leur droit de vote.

La séance est levée à 17 h. 20.